



Demande d'inscription d'un point à l'Ordre du jour du Conseil communal du 30 juillet 2026

Vu le code de la démocratie locale, en particulier son article L1122-24,

Sur base de l'article 12 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal,

le groupe ECOLO demande l'ajout d'un point supplémentaire à l'Ordre du jour du Conseil communal du 30 juillet 2026.

Il concerne la mise au vote de la délibération ci-annexée : Plan Fraicheur à Chastre

Hélène Ryckmans
Conseillère communale

Projet de délibération **Plan Fraîcheur à Chastre**

Considérant

que la récente vague de chaleur, qui a battu plusieurs records de température, a mis en évidence la vulnérabilité de notre commune face aux épisodes de chaleur extrême ;

que selon les connaissances scientifiques actuelles, les vagues de chaleur seront plus fréquentes, plus longues et plus intenses en raison du dérèglement climatique ;

que les fortes chaleurs constituent un enjeu majeur de santé publique, touchant en premier lieu les personnes âgées, les jeunes enfants, les personnes atteintes de maladies chroniques, ainsi que les personnes dont la situation professionnelle ou dont les conditions de vie les rendent particulièrement vulnérables, notamment les personnes sans domicile fixe ainsi que les personnes exerçant une activité physique en extérieur

que la surmortalité enregistrée en Wallonie durant l'ensemble de la vague de chaleur (du 18 juin au 1er juillet 2026) a été de 76 %, que 1.747 décès supplémentaires ont été enregistrés par rapport au nombre attendu en Belgique (Source Sciensano) et que des personnes de tous âges ont été frappées ;

que des températures particulièrement élevées ont été constatées dans les bâtiments d'habitation mais aussi dans certaines écoles, des maisons de retraite, et des bâtiments publics, affectant le bien-être et les conditions d'apprentissage, de travail ou de prise en charge ;

que les communes disposent d'importants leviers d'action en matière de gestion des espaces publics, de bâtiments communaux, de prévention et d'information de la population ;

que les médecins généralistes du Brabant wallon se sont émus de la situation et ont demandé, dans un courrier du 10 juillet, de pouvoir disposer d'informations sur les lieux de fraîcheur accessibles sur le territoire communal (*endroits publics climatisés, églises où on peut faire du bruit en dehors des offices religieux, bâtiments anciens et frais, parcs ombragés avec des points d'eau où l'on peut mettre les pieds dans l'eau, rivières où l'on puisse au moins mettre les pieds dans l'eau, voire se baigner, piscines accessibles gratuitement quand la température extérieure dépasse les 30°C*) et en décrivant ces lieux comme autant de points de rencontre entre les personnes et en évoquant la solidarité comme facteur de résilience essentiel ;

tenant compte des nécessités et des possibilités multiples, à savoir *par exemple*

1. la création, sur base volontaire, d'un registre des personnes vulnérables ou à risque, destiné à faciliter la mise en œuvre de dispositifs de veille, d'information et de solidarité de proximité

2. l'adaptation des bâtiments communaux afin de mieux résister aux fortes chaleurs, en privilégiant les protections solaires extérieures, l'isolation adaptée aux chaleurs estivales, la ventilation naturelle ou mécanique performante, les solutions passives de rafraîchissement et si vraiment nécessaire, l'installation de systèmes de climatisation performants et économes en énergie
3. le développement et la publication d'un réseau communal de lieux de fraîcheur, accessibles à toute la population lors des épisodes de canicule, par exemple des bâtiments communaux, des églises, commerces, ou autres infrastructures adaptées
4. l'aménagement d'un accès ombragé et convivial à l'eau des ruisseaux et rivières d'une part mais aussi des plans d'eau et fontaines naturelles dans chacun des villages de Chastre
5. la création (en concertation avec les communes voisines) d'un espace de baignade, de type piscines extérieures non chauffées et ouvertes de mai à septembre, de pataugeoires et de jeux d'eau
6. la communication sur la disponibilité de l'eau potable dans chaque village pour les randonneurs (par exemple dans les cimetières)
7. l'adaptation dans les règlements de travail de mesures propres à préserver la santé du personnel
8. la multiplication des aménagements arborés (dans et autour des écoles, sur les places et espaces libres) et l'utilisation de matériaux adaptés dans les espaces publics
9. la relance des guichets de l'énergie pour des conseils à propos de la surchauffe, avec visite à la demande sur place
10. la protection des arbres existants, la promotion de la plantation d'arbres avec la systématisation de la replantation de 3 arbres plantés pour 1 arbre abattu et la sensibilisation des privés
11. la suggestion aux écoles de pratiquer l'école de dehors dès que possible (par exemple le bois communal du Castillon ou la Place de la Féchère)
12. la concertation avec Notre Maison, société en charge des logements publics, pour les inviter à accélérer l'isolation thermique de ceux-ci
13. la sensibilisation au bien-être animal et à la protection de l'avifaune (points d'ombre, arbres et haies et points d'eau, mares et coupelles)
14. la mise en place de solutions de covoiturage pour réduire la production de CO₂

le Conseil communal de Chastre [par vote ...]

1. invite le Collège échevinal à élaborer un Plan communal Fraîcheur
2. demande que ce Plan Fraîcheur soit préparé, présenté et que soient mises en œuvre dans le délai de 10 mois les mesures les plus simples et réalisables à court terme, et que les autres actions soient planifiées pour une mise en œuvre progressive, en fonction des priorités et des moyens disponibles.